

**Arrêté n° 2022-2786 portant au titre de l'année 2022-2023 composition de la commission
d'orientation de l'UFR UFR 10 : Philosophie**

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;

Vu les Statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le Règlement de contrôle des connaissances type de Licence adopté par la CFVU du 26 février 2019 ;

ARRÊTE

Article 1 – Composition de la commission

La commission d'orientation de l'UFR cité en objet du présent arrêté est composée de :

- Ayse Yuva , Président
- Laurence Raineau, enseignante
- Alberto Naibo, enseignant
- Thibault Barrier, enseignant
- Sara Gatfaoui, service de scolarité
- Christophe Delevacq ou son représentant, membre du SCUIO
- Théo Morineau, étudiant

Article 2 – Exécution

Le Directeur général des services et le directeur de la composante (UFR ou Institut) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et diffusé sur le site de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Fait à Paris, le 08/12/2022

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne


Christine NEAU-LEDUC

L'original signé de cet arrêté est disponible dans les locaux de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles au Centre Panthéon situé 12 place du Panthéon, 75231 Paris

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal administratif de Paris situé au 7 Rue de Jouy, 75004 Paris.